

AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES
Assemblée régulière du 4 novembre 2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel étudiera, lors de l'assemblée régulière du 4 novembre 2019 à compter de 20 heures à la salle du Conseil municipal, située au 510 rang Sud, la demande de dérogations mineures relative à l'immeuble suivant :

Propriété sise au 1575, chemin des Patriotes formée par le lot 4 129 857 du cadastre du Québec. Ladite demande de dérogations mineures a pour effet d'autoriser :

- La réduction de la marge de recul latérale droite du garage détaché à 1,00 mètre.
- La réduction de la marge de recul latérale gauche de la remise à 0,27 mètre. Le règlement numéro 290-06 prévoit des marges de recul latérales de 1,5 mètre pour tout bâtiment accessoire.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 16 octobre 2019.

Stéphanie Dumont
Directeur générale
Secrétaire-trésorière